



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-13

Séance 05/03/2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	7

Date de la convocation
27/02/2025

Date d'Affichage
27/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.
Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, Sébastien Vera,
Procuration de Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas,
de François SANCHEZ à Helene Bleuzen
Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas,

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Sous la présidence de Mme Chantal EXBRAYAT-DUMAS adjointe chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi

Dépenses Fonctionnement	589 953,44
Recettes Fonctionnement	653 359,21
Excédent à la clôture	63 405.77
Dépenses Investissement	308 522,97
Recettes Investissement	332 858,70
Excédent à la clôture	24 335.73

Hors de la présence de M. Giles RIPERT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024

Gilles RIPERT, Maire

Chantal Exbrayat Dumas, secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 07/03/2025